



AGENCE EMPLOI
Jeunes

858/DOP/SDES/FD/acy

Abidjan, le 08 MAI 2019

L'Administrateur

A

Monsieur le Directeur Général
de MENERGY-CI
30 BP 230

ABIDJAN 30

OBJET : Renouvellement d'Agrément
de Travail Temporaire au titre
de l'année 2019.

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions du décret n° 96-194 du 07 mars 1996 relatif au Bureau du Placement de Travail Temporaire et en réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous accorder l'autorisation d'exercer en qualité d'entrepreneur de Travail Temporaire.

Cette autorisation dont le champ d'application porte sur les activités de placement conduites exclusivement sur le territoire ivoirien est annuelle et court à partir de sa date de signature. Elle pourra être suspendue ou annulée si les conditions de son octroi n'étaient plus réunies.

Vous voudriez bien procéder à son renouvellement **30 jours** avant la date d'échéance.

Veuillez agréer, *Monsieur le Directeur Général*, l'expression de mes sentiments distingués./- ✓

Administrateur
BP V 108
Abidjan
Jean Louis K. KOUADIO